Motion carrière CSN SNTRS-CGT 28 janvier 2016

Le CSN du SNTRS-CGT revendique comme toute la CGT :

- une revalorisation du point d'indice pour garantir un salaire minimum de la fonction publique à 1800 € mensuel.
- Une refonte de l'ensemble des grilles assurant un salaire de fin de carrière double de celui de début de carrière
- Un début de carrière correspondant au Smic pour les sans diplôme, à 1,2 Smic pour les titulaires d'un CAP ou d'un BEP, à 1,4 Smic pour les titulaires d'un baccalauréat, à 1,6 Smic pour les titulaires d'un BTS ou d'un DUT, à 1,8 Smic pour les titulaires d'une licence, à 2 Smic pour les titulaires d'un master et à 2,3 Smic pour les titulaires d'un doctorat.

Le SNTRS-CGT dénonce la suppression des échelons accélérés qui amputera de 400 millions d'euros la masse salariale des fonctionnaires et permettra de financer tout ou partie de l'augmentation du point d'indice, en rognant sur la carrière des agents et leur retraite.

Dans le cadre des concertations qui sont ouvertes au MESR sur les carrières, le SNTRS-CGT portera les revendications ci-dessus.

Il exigera:

- Des améliorations significatives des grilles des catégories C et B, avec la réduction du nombre de grades et l'augmentation des bornes indiciaires
- L'abandon du recrutement des Bac +2 en TCS
- Le maintien du recrutement des bac +2 dans le corps des AI
- L'alignement de la grille des AI sur celle du 1^{er} grade d'attaché
- Des processus d'intégration des AI en place dans le corps des IE, avec des procédures basées sur la reconnaissance d'une qualification acquise au niveau licence
- L'alignement de la grille des IE2 sur celle des attachés
- L'alignement de la grille des IE1 sur celle des attachés principaux
- En cohérence avec la revalorisation des grilles des AI et des IE, le SNTRS-CGT revendique une amélioration notable pour les corps des IR et des chercheurs, avec notamment une prolongation des grilles aux échelles lettre pour les CR et les IR1.
- L'amélioration du début de carrière des CR
- L'amélioration de reconstitutions de carrière pour toutes les catégories

Motion adoptée par 46 voix pour et 5 abstentions

Motion primes CSN SNTRS-CGT 28 janvier 2016

Le CSN du SNTRS-CGT rappelle son opposition à la mise en place du nouveau régime indemnitaire, le Rifseep. Celui-ci entrainerait l'individualisation de la rémunération en liant la prime au poste occupé. Il contribuerait à désagréger encore plus les collectifs de travail.

Le SNTRS-CGT exige une revalorisation significative des primes pour toutes les catégories afin de rattraper le retard considérable des régimes indemnitaires du MESR par rapport à celui des autres ministères. Il revendique, pour les ITA comme pour les chercheurs, une prime mensuelle non modulable, alignée sur le taux moyen de la fonction publique d'Etat. Cette revendication immédiate conçoit la prime comme le complément d'un salaire indiciaire dévalorisé. Il s'agit d'une étape vers l'intégration des primes au salaire, objectif fondamental de toute la CGT dans la fonction publique. Le SNTRS-CGT appelle à continuer la mobilisation et à signer la pétition : « ni Rifseep ni statut quo »

Motion votée à l'unanimité, 51 votants

Motíon droit et libertés syndicales CSN du SNTRS-CGT 28 janvier 2016

La condamnation à des peines de prison ferme de 8 syndicalistes de Goodyear poursuit et complète l'opération d'intimidation de l'ensemble des salariés du pays. La fermeture des bourses du travail, d'unions locales, d'unions départementales, d'unions syndicales professionnelles n'ont jamais été aussi nombreuses. La multiplication des actes de répression anti-syndicale, l'affaire « Air France » montée en épingle par le Premier Ministre, les déclarations du secrétaire d'Etat Jean Marie Le Guen contre les syndicats qui ont refusé de signer l'accord pour l'ouverture de la Fnac le dimanche, éclipsent la casse sociale quotidienne menée par le patronat et le gouvernement et tente d'opposer la masse des salariés aux syndicats « minoritaires et violents ». Non, la lutte n'est pas l'affaire de quelques-uns, elle est celle de l'ensemble des travailleurs. Il s'agit d'un affrontement de classe où le capital et le gouvernement veulent contester l'exercice d'une liberté fondamentale, le droit d'exercice du syndicalisme.

Ce droit est aussi contesté par la Direction du CNRS qui soutient le travail d'obstruction de deux de ses délégués régionaux qui bloquent le fonctionnement des CRHSCT afin d'empêcher les représentants syndicaux d'exercer leur rôle de contrôle de respect des règles d'H&S. La Direction du CNRS rejoint celles de bon nombre de directions d'entreprises privées qui considèrent que les organisations syndicales n'ont pas à se mêler des conditions de travail de leurs salariés.

Il s'agit de faire baisser la tête aux salariés, de leur enlever tout esprit de résistance afin qu'ils acceptent l'ordre de leurs employeurs. L'objectif est la baisse continue de la rémunération de la force de travail, la cible ce sont les acquis sociaux et la suppression des contraintes contenues dans les garanties collectives et notamment le code du travail et de tout ce qui entrave les décisions patronales.

Le jugement de Goodyear, les déclarations anti syndicales des responsables politiques sont à mettre en cohérence avec la restriction des libertés démocratiques consécutive à la pérennisation de l'Etat d'urgence et son inscription dans la Constitution. Le gouvernement entretient un climat de peur afin de faire accepter une « Union Sacrée » autour de ses orientations. C'est un tout destiné à museler l'expression du mécontentement profond qui ne peut que s'exprimer.

Lorsque les luttes sont menées, des succès sont acquis pour les salariés (Sodexho, sans papiers, etc...).

Les luttes sociales doivent s'amplifier, la gravité des mesures prises contre les travailleurs ne peut rester sans réaction.

Le CSN du SNTRS-CGT réuni le 28 janvier2016 demande la relaxe des 8 de Goodyear et la levée de l'état d'urgence. Il appelle les salariés et les retraités de la recherche à ne pas se résigner et à participer aux luttes locales et nationales contre la politique de régression sociale du gouvernement.

Votée à l'unanimité, 51 votants

Adresse au Bureau confédéral de la CGT votée par le Conseil syndical national du SNTRS-CGT le 28 janvier 2016

Apres le succès de la grève et des manifestations du 26 janvier 2016 dans la fonction publique, le CSN du SNTRS-CGT réuni le 28 janvier 2016 considère que l'action unie public-privé, actifs et retraités est à l'ordre du jour pour s'opposer au projet de réforme/casse du code du travail soumis au conseil des ministres début mars et aux contre réformes du gouvernement dans tous les domaines (fonction publique, sécurité sociale, ..). Le CSN du SNTRS-CGT demande à la confédération de prendre les initiatives et dispositions nécessaires pour organiser cette mobilisation.

Copie à la FERC et à l'UGFF